COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

QUARTIER DU LAC

ÉLU DE QUARTIER : BACHIR CHEKINI

Le Conseil de Quartier du Lac s'est tenu le mardi 13 mai au Foyer du Lac, dans un climat d'écoute, de dialogue et de concertation, reflet de la volonté municipale de renforcer la démocratie de proximité. La réunion était présidée par Bachir Chekini, adjoint au Maire délégué au développement économique et élu du quartier du Lac et de la Prairie de l'Oly, aux côtés des élus municipaux, du référent de quartier, du service cadre de vie et des représentants de la Police Municipale.

Ce moment d'échange a réuni de nombreux habitants, venus partager leurs préoccupations, formuler des propositions concrètes et s'informer sur les projets en cours ou à venir. Les sujets abordés ont principalement porté sur la sécurité, la circulation, les aménagements urbains, le cadre de vie mais aussi sur la propreté et la tranquillité publique. Des réponses précises ont été apportées à chaque question, dans un souci de clarté et de transparence.

Ce compte rendu retranscrit l'ensemble des interrogations soulevées par les habitants, accompagnées des éléments de réponse fournis par la Ville. Il s'inscrit dans une démarche de suivi des engagements municipaux et d'information continue des citoyens. Le Conseil de Quartier demeure un espace essentiel pour faire remonter les besoins du terrain et coconstruire des solutions au service de la qualité de vie de tous.

Ordre du jour

- **Accueil et présentation des intervenants**
- **Actions pour l'amélioration de la vie quotidienne**
  Cadre de vie, lutte contre les nuisances,
  Cité Educative, animations sportives, culturelles...
- **Projets d'aménagements urbains**
  Place Anatole-France, marché temporaire de la Patte d'oie, Hôtel de Ville...
- **Débats et questions diverses**
  Échanges ouverts sur des sujets variés soulevés par les habitants, suivis de réponses et de propositions concrètes.

Mardi 13 mai 2025 à 19h

Foyer du Lac Denise Guibert
2-4, rue Maurice-Marion

Vigneux sur Seine

PROJETS 2024-2032

Aire de jeux pédagogique au parc du Gros-Buisson

Conçue pour s'intégrer au parc, elle comprend des structures ludiques sur le thème des animaux, dans des tons doux (vert, marron), avec un sol en gazon synthétique et une clôture en bois assurant la sécurité des enfants.
Des arbres seront plantés pour offrir des zones d'ombre naturelles, avec un parcours de motricité « Chenille », un carrousel, des jeux à ressorts (Chouette, Caméléon, Abeille) et un tableau ludique pour les enfants.

Rénovation de l'Hôtel de Ville

Une nouvelle entrée : Extension du hall pour améliorer les conditions d'accueil et notamment à destination des personnes en situation de handicap. Le hall, largement vitré, participe à ouvrir l'édifice sur la Ville.

Un « guichet unique » : Pour améliorer la gestion de la relation aux citoyens, le guichet unique centralisera en un seul point « d'accueil » un certain nombre de démarches au service de l'administré.

Espaces vert : Agrandir et requalifier entièrement le parvis pour en faire un véritable lieu de circulation et d'échanges, en introduisant des espaces verts composés en gradines, tout en conservant le grand conifère existant.

Espace santé-sportif au Clos de la Régale

Offrir à tous la possibilité de pratiquer une activité physique dans un cadre chaleureux et inclusif.

Un espace sportif moderne, sécurisé et accessible.
Doté d'agrès robustes et faciles à utiliser, il propose une large gamme d'exercices de cardio-fitness et de renforcement musculaire.

Un espace ludique

- **Accessibilité universelle** : adapté aux juniors, séniors, personnes à mobilité réduite,
- **Un espace sécurisé** : une véritable salle de sport en plein air,
- **Un équipement écoresponsable** : conçu avec des matériaux durables certifiés FSC® et PEFC®.
- **Horaires** (sous réserve de l'évolution des usages) :
  - du 1er novembre au 28 février : 9h-17h
  - du 1er mars au 31 octobre : 9h-19h

Relocalisation temporaire du marché

« Une décision concertée et collégiale »
En déplaçant le marché, l'objectif est de préserver l'accessibilité du marché et de garantir la continuité sans interruption majeure, afin de ne pas nuire aux commerçants et aux consommateurs, et de maintenir l'activité économique locale.

A l'initiative de l'union des commerçants, une concertation a été menée pour déterminer le choix du jour de marché.
Les études de faisabilité technique sont toujours en cours.
L'implantation est définie à la Place du 14 Juillet, l'ensemble des dispositions techniques (branchements électriques, réseaux…) est en cours de chiffrage.

Réaménagement de la place Anatole France

Dans le cadre de la démolition de halle du marché, les objectifs sont :

- Maintenir l'îlot central en réduisant son emprise
- Redimensionner la chaussée pour l'adapter aux besoins et garantir une circulation sécurisée et plus fluide,
- Conserver du stationnement pour permettre le maintien des commerces et les redynamiser,
- Remise aux normes des trottoirs,
- Intégrer une circulation cyclable sécurisée,
- Revoir la signalisation et les marquages pour renforcer la sécurité de tous les usagers,
- Aménager un îlot végétalisé.

Lac Montalbot

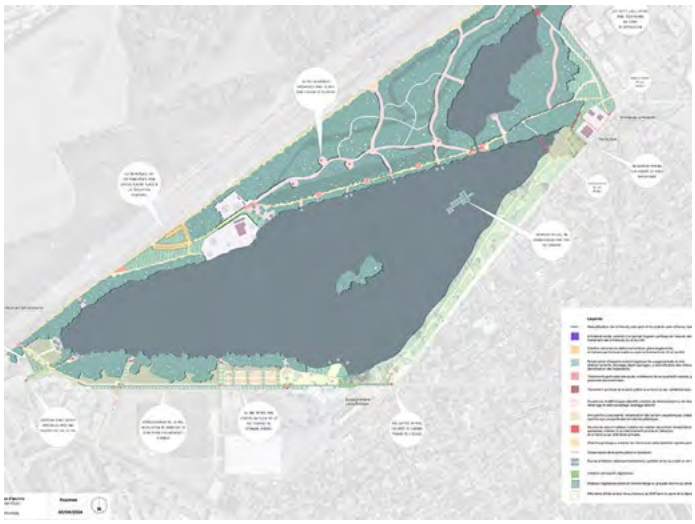

Le projet prévoit la boucle complète du lac.
Une passerelle flottante (au droit du Delta Club) devrait être réalisée. Outre la renaturation et la restauration des berges et des milieux aquatiques, le SyAGE assurera également la dépollution de la petite fosse Montalbot, concomitante au nord du lac.

Ces travaux permettront de prévenir et de lutter contre les inondations pluviales et fluviales (mur barrage Montalbot, vannes et poste anti-crue), à déconnecter les eaux usées des mauvais branchements afin qu'elles n'aillent plus dans la petite fosse, via le ru d'Oly pour réduire les pollutions, mais aussi à réguler les eaux de ruissellement depuis la forêt de Sénart pour limiter également les pollutions.

Création de la ZAC de la Place du 8 mai 1945

Calendrier prévisionnel

- Démolition de la Tour Charon : septembre 2025 (durée prévisionnelle : 6 mois)
- Relocalisation provisoire du marché, de la salle Ambroise Croizat, et du centre commercial : fin 2025
- Requalification et résidentialisation des logements par Les Résidences Yvelines Essonnes : mi-2026 – fin 2027
- Constructions des premiers lots : fin 2027
- Aménagement des espaces publics : 2026 – 2030

Programme

- Démolition de la Tour Charon (79 logements)
- 198 nouveaux logements en accession
- Réhabilitation et résidentialisation de 200 logements sociaux (Les Résidences Yvelines Essonne)
- Reconstitution du pôle Ambroise Croizat (145 m²)
- Création d'un pôle de Santé / Petite enfance (1 000m²) en rez-de-chaussée des bâtiments avec : PMI, Pôle médical, Crèche, Commerces (300 m²), Création d'un square paysager (4 000m²)
- Une nouvelle place de marché végétalisée (2 000m²), devant le futur équipement culturel (conservatoire, bibliothèque, salle de spectacle) : Choix de l'architecte prévu durant le mois de juillet.
- Requalification de l'escape autour du monument de la Resistance.

DÉBAT - QUESTIONS/RÉPONSES

■■■ SÉCURITÉ

Combien de caméras sont actuellement installées dans le quartier ? La caméra située place Marx Dormoy est-elle en service ?

Le quartier du Lac est équipé de 11 caméras de vidéo-surveillance opérationnelles. La caméra de la place Marx Dormoy est temporairement hors service pour cause de maintenance.
La Ville donne la priorité à l'installation de nouvelles caméras, notamment aux abords des ronds points Marx Dormoy et Marie Curie. Pour des raisons de sécurité, l'emplacement exact de ces dispositifs n'est pas communiqué, mais ils sont placés dans les zones sensibles et accidentogènes.

Les dispositifs de vidéoverbalisation seront-ils clairement signalés ?

Oui, chaque dispositif de vidéoverbalisation fera l'objet d'une signalisation visible. Ils seront déployés dans les secteurs où les infractions sont les plus fréquentes, en cohérence avec la réglementation.

La vidéoverbalisation sera-t-elle utilisée pour contrôler les infractions aux stops, notamment rue M. Leclerc et rue Corringer ?

Ces rues ont été identifiées comme problématiques. Si le nombre d'infractions y est élevé, elles pourraient faire l'objet d'un contrôle par vidéoverbalisation, avec une signalisation spécifique.

Combien d'agents municipaux surveillent les images de vidéoprotection ?

Actuellement, un agent de la Police Municipale est affecté au Centre Urbain de Surveillance.

Quels sont les horaires d'ouverture de la Police Municipale ?

La Police Municipale est ouverte :
• Du lundi au vendredi : 8h - 20h
• Samedi : 10h - 22h
• Dimanche : 9h - 18h

Qui prend le relais en dehors de ces horaires ?

En dehors des heures d'ouverture, c'est la Police Nationale qui intervient.

Les habitants constatent une présence moindre de la PM dans les rues.
Pourquoi observe-t-on davantage de patrouilles dans les commerces ?

La Police Municipale a établi des conventions avec certains commerces (ex. : Auchan), afin d'y renforcer la sécurité. Cette présence vise à prévenir les actes de malveillance, à rassurer clients et commerçants, tout en maintenant des rondes régulières sur la voie publique.

Les infractions aux stops rue M. Leclerc et rue Corringer sont fréquentes. Quelles mesures sont prévues ?

Ces axes feront l'objet d'une surveillance accrue. Des aménagements, dont la vidéoverbalisation, sont à l'étude pour sécuriser la circulation.

Des stationnements gênants sont signalés devant un café. Que prévoit la Ville ?

Une étude est en cours. La pose de plots et des réaménagements sont envisagés pour sécuriser les passages piétons, notamment à proximité de la boulangerie et du café.

Rue Alphonse Daudet, le non-respect du sens unique est préoccupant, surtout avec l'ouverture d'une micro-crèche. Des solutions ?

La sécurité des enfants est une priorité. Une attention particulière est portée à cette rue. Des renforcements de signalisation et des contrôles sont envisagés.

Quelles mesures ont été prises après l'intrusion à l'école Pasteur ?

Un protocole de sécurité renforcé a été mis en place. Le grillage de l'établissement sera rehaussé pour mieux sécuriser les lieux.

■■■ PROJETS/CADRE DE VIE/AUTRE

Il y a un manque de poubelles et un entretien insuffisant des espaces verts. Que fait la Ville ?

Ces observations ont été transmises aux services techniques pour évaluation. Des améliorations sont prévues, notamment dans les zones les plus sollicitées.

Quelles actions sont envisagées pour lutter contre les nuisances (bruit, pollution) dans la zone industrielle et rue Maréchal Foch ?

Des interventions des services de l'État ont déjà eu lieu. La Ville s'engage à mieux communiquer sur les résultats et à fournir des documents officiels aux riverains concernés.

Certaines rues deviendront-elles à sens unique lors d'événements publics ?

Des études sont en cours, en particulier pour les rues Ballet et Daudet, dans le cadre d'un plan de sécurisation des manifestations.

Un miroir est demandé à l'angle rue J. Jeunon/M. Leclerc. Cette demande sera-t-elle satisfaite ?

Oui, la demande a bien été enregistrée et fait l'objet d'une étude par les services techniques.

Pourquoi une barrière a-t-elle été installée Quai des Tilleuls ?

Ce secteur connaît des problèmes de sécurité récurrents (trafic, délinquance). La barrière a été mise en place pour protéger les riverains.

Que prévoit la Ville contre les déjections canines et les chiens non tenus en laisse ?

La Police Municipale renforce les contrôles dans les zones les plus touchées. Des rappels à l'ordre et verbalisations sont prévus.

Des passages piétons (rue Maréchal Leclerc/rue Dumas) sont peu visibles. Seront-ils repeints ?

Une campagne de rafraîchissement des marquages au sol est en cours.

Le parking de la gare va-t-il être réaménagé ?

Oui, le projet est piloté par Île-de-France Mobilités, en lien avec la Ville et la SNCF. Le parking sera sécurisé, modernisé et mieux structuré.

Pourquoi ne pas rendre le parking payant ?

Cette question est à l'étude dans le cadre du projet de réaménagement global de la gare.

Un escalier mécanique est-il prévu pour faciliter l'accès à la gare ?

La demande a été prise en compte et est en cours d'évaluation dans le cadre du réaménagement.

Des confusions persistent sur les lignes de bus. Des clarifications sont-elles prévues ?

Les remarques ont été transmises à Keolis et à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, en charge de la compétence mobilité.

Pourquoi la pelouse autour du lac n'est-elle pas tondue ?

La gestion des espaces naturels est assurée par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. La tonte est volontairement espacée pour favoriser la biodiversité.

Un passage piéton est-il prévu au rond-point Marx Dormoy ? L'éclairage sera-t-il renforcé ?

Ces besoins ont été identifiés. Des améliorations en matière d'éclairage public sont prévues à court terme.

Une balustrade après le pont d'Auchan est jugée dangereuse. Une intervention est-elle prévue ?

La Ville a demandé une mise en visibilité accrue (peinture fluorescente) pour renforcer la sécurité.

Quelle est la stratégie municipale face à la prolifération des moustiques tigres ?

Des traitements ciblés sont réalisés selon les signalements reçus. Une vigilance est maintenue tout au long de la saison estivale.

Que fait la Ville contre les dépôts sauvages de déchets ?

Une équipe municipale dédiée a été créée. Plus de 7,5 tonnes de déchets ont été collectées depuis janvier. Des caméras mobiles seront déployées dans les zones sensibles identifiées (chemin de l'Écluse, Longueraie).

Y a-t-il des enquêtes en cours pour identifier les auteurs de ces dépôts ?

Oui, des enquêtes sont en cours. Des dispositifs de surveillance sont progressivement installés.

Certains habitants ont demandé l'installation d'un banc au Lac Frayé afin de disposer d'un espace de repos et de convivialité lors de leurs promenades.

Un banc a été installé le lundi 30 juin pour répondre à ce besoin de confort et favoriser le lien social dans ce lieu apprécié.

Les habitants ont exprimé des préoccupations légitimes et des attentes claires. Cette réunion a permis d'ouvrir ou de poursuivre des pistes d'actions concrètes sur des sujets essentiels : sécurité, propreté, circulation, environnement et cadre de vie.

L'amélioration du quotidien des riverains passe par une coopération étroite entre la Ville, les forces de l'ordre, les services techniques et les citoyens.

En tant qu'élus, nous restons engagés à poursuivre ce dialogue et à transformer ces échanges en avancées concrètes pour le quartier du Lac.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

Mercredi 19 novembre 2025 à 19h au Foyer du Lac Denise Guibert
2-4 rue Maurice-Marion

Les atouts des conseils de quartier

Associer les habitants à la vie et à l'avenir de leur quartier

Améliorer la qualité de l'action publique

Écouter, suggérer et dialoguer ensemble

Scanner pour la télécharger

Contact : 01 69 83 56 21 / democratieparticipative@vigneux91.fr
www.vigneux91.fr